

**Commune de CANY-BARVILLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 24 juin 2019**  
**COMPTE-RENDU de PRESSE**

L'an deux mil dix-neuf le vingt-quatre juin à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

***Etaient présents :***

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY, adjoint au maire, M. Pierre-Yves JEGAT et M. Jean-Charles FONTAINE, conseillers municipaux délégués,  
M. Yvan BUNEL, Mme Marlyse DOULET, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José LELAUMIER-GUILLEBERT, M. Nicolas MOLETTE, Mme Aurore RAUCH, M. Michel LEVIEUX, Mme Annie LEFRANCOIS et M. Gilles BLANQUET - conseillers municipaux.

***Absents excusés ayant donné pouvoir :***

Mme Odile MARCHAND donne pouvoir à Mme Marlyse DOULET  
Mme Agnès LEDUC donne pouvoir à M. Pascal LARGILLET  
M. Jean-Yves STEPHAN donne pouvoir à M. Michel BAUDRY  
M. Romain DEHAIS donne pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT

***Absents excusés :*** néant

***Absents :*** Mme Christel CARPENTIER, Mme Evelyne ARONDEL, Mme Brigitte HATTON, Mme Myriam BOUQUEREL, Mme Magali GOY, et Mme Martine DECOOL.

***Date de convocation :*** 18 juin 2019

*Monsieur le Maire constate le quorum, ouvre la séance à 20h50, et donne lecture de l'ordre du jour.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Gilles BLANQUET est élu secrétaire de séance.*

*Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du mardi 11 juin 2019 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Adopté à l'unanimité.*

Délibérations :

**Restauration scolaire : révision du prix du repas à la cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019**

Le conseil municipal fixe le prix des repas, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

Tarif journalier :	Tarifs applicables au 1 <sup>er</sup> septembre 2019
Tarif unitaire pour un élève de primaire ou de maternelle s'inscrivant au mois.	2,90€
Tarif unitaire pour un élève de primaire ou de maternelle – de façon « Occasionnelle »	4,20€
Adulte « occasionnel » (personne déjeunant au service de restauration scolaire de façon occasionnelle : stagiaires, apprentis, AVS)	2,90€
Adulte (équipe enseignante)	4,70€

Adopté à l'unanimité.

**Seine-Maritime Numérique – convention préalable à la construction d'un local technique (NRO) dans le cadre du déploiement de la fibre optique**

Seine-Maritime Numérique, établissement public ayant son siège au Département de Seine-Maritime, a pour mission principale, le déploiement de la fibre optique sur le territoire seino-marin.

Afin de construire un nouveau réseau de communications électroniques, il est nécessaire d'implanter des armoires techniques.

La convention proposée par Seine-Maritime Numérique vise à définir les modalités d'occupation du domaine public, et les conditions d'installation du NRO (nœud de raccordement optique). Le NRO sera positionné sur le parking de la Poste – parcelle cadastrée AI 141. Il alimentera Cany-Barville et les communes environnantes.

Le conseil municipal approuve la convention à intervenir avec Seine-Maritime Numérique.

Adopté à l'unanimité.

#### **Communauté de communes de la Côte d'Albâtre – adhésion au service commun Juridique**

La communauté de communes de la Côte d'Albâtre propose à l'ensemble de ses communes-membres, un service commun dans le domaine juridique, à l'instar du service informatique.

Les missions du service juridique consistent en :

- Une prestation d'analyse, d'interprétation et de vérification de la règle de droit applicable à une problématique donnée, fournie en vue d'apporter aux élus une aide à la décision,
- Un conseil et une assistance à la mise en œuvre des procédures et à la rédaction d'actes.

Adopté à l'unanimité.

#### **Communauté de communes de la Côte d'Albâtre – mise à disposition temporaire de la salle du Clos St Martin – dans le cadre de l'action Apostrophe – atelier cuisine**

La communauté de communes de la Côte d'Albâtre, dans le cadre de son action « Apostrophe » souhaite organiser des ateliers « cuisine ». Ces ateliers se dérouleraient un mercredi après-midi par mois à la salle du Clos St Martin. Ces ateliers « cuisine » seront l'occasion, autour d'une activité ludique de créer un lien social, une mixité entre publics adultes. La capacité d'accueil maximale serait de 20 personnes, encadrées par un bénévole et une animatrice.

Le conseil municipal approuve la convention à intervenir avec la CCCA.

Adopté à l'unanimité.

#### **Subvention exceptionnelle à l'association Kubb Game Bertrevillais**

L'association Kubb Game Bertrevillais, créée le 08 avril 2013, a pour objectif de promouvoir et transmettre de manière ludique le jeu en bois traditionnel d'extérieur dénommé KUBB. Le club organise des manifestations centrées sur ce jeu, journées récréatives et relationnelles autour du jeu d'adresse.

Afin d'augmenter les capacités d'accueil de joueurs sur ces manifestations, l'association sollicite une subvention exceptionnelle pour l'acquisition de matériel.

Adopté à l'unanimité.

#### **Motion de soutien à l'ONF – Office national des forêts**

L'Office National des Forêts est un établissement public à caractère industriel et commercial, créé en 1964, pour succéder à l'administration des Eaux et Forêts.

Depuis sa création, l'ONF protège et gère de manière durable le bien commun : les forêts communales, ainsi que les forêts de l'Etat.

L'intersyndicale des personnels de l'Office National des Forêts alerte les communes, de nouvelles mesures prises, visant à la réduction des budgets de cet établissement.

L'Etat envisage donc comme possibilité de retirer les forêts des collectivités, du champ d'intervention de l'ONF.

Le conseil municipal délibère pour :

- réaffirmer son attachement au service réalisé par l'ONF pour la préservation durable des forêts,
- soutenir les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement, l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF,
- soutenir le maintien du régime forestier et la ré-affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Adopté à l'unanimité.

**Motion pour la défense du commerce de proximité, lutte contre l'implantation de surfaces commerciales en périphérie du centre-bourg**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été informé oralement par Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, début mai 2019, du projet d'installation sur la zone d'activités de Sasseville, d'une surface commerciale de vente sous l'enseigne LIDL.

Monsieur le Préfet de Seine-Maritime a été saisi de ce dossier, en sollicitant la saisine de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC).

Dans le respect des procédures applicables dans le traitement de ce dossier,

Vu la délibération du comité syndical du Pays Plateau de Caux-Maritime en sa séance du 24 mai 2019, rappelant à l'unanimité, aux services de l'Etat « que le projet de création d'une surface commerciale de plus de 200 m<sup>2</sup> sur la commune de Sasseville est contraire aux orientations relatives à l'équipement commercial du Schéma de cohérence territoriale du Pays Plateau de Caux-Maritime »,

Sachant que le territoire de Cany-Barville représente une zone de chalandise d'environ 11.000 personnes,

Considérant que le centre-bourg de Cany-Barville accueille 45 chefs d'entreprises, représentant plus de 100 emplois permanents dans la ville,

Considérant la politique commerciale « agressive » de l'enseigne LIDL, visant à déstabiliser l'équilibre commercial local, risquant de provoquer la disparition de nombreux emplois,

Vu la pétition déposée chez les commerçants de Cany-Barville et signée à ce jour par près de 2.000 personnes consommant régulièrement à Cany-Barville, visant à défendre le commerce de proximité, et luttant contre l'installation d'une surface commerciale sous l'enseigne LIDL, risquant de générer de futures installations de surface de vente, en périphérie du centre-bourg de Cany-Barville,

Considérant la tenue d'une réunion publique d'information en date du 19 juin 2019, en mairie de Cany-Barville, plébiscitant le soutien aux commerces de proximité, offrant des produits locaux de qualité, à des prix attractifs, et se défendant contre la menace du développement d'une zone commerciale (schéma d'aménagement qui en France, ne trouve plus de justifications),

Vu la politique nationale de revitalisation des centres-bourgs,

Considérant que le permis de construire a été déposé auprès de la commune de Sasseville, pour instruction,

Vu la demande de Monsieur le Maire de Sasseville sollicitant l'avis motivé de la commune de Cany-Barville, afin de pouvoir argumenter sa décision finale, après avis des services instructeurs,

Le conseil municipal, délibère pour :

- REAFFIRMER tout son soutien aux commerces de proximité, installés dans le centre-bourg de Cany-Barville, permettant d'offrir un panel de produits et services de produits locaux de qualité,
- dans le contexte économique difficile, MAINTENIR un équilibre entre l'offre présentée par les commerces de proximité (principalement installés rue du Général de Gaulle), et les moyennes et petites surfaces de vente, installées dans le centre bourg,
- Conformément aux prescriptions du SCOT – document d'aménagement commercial, établi par le Syndicat mixte du Pays du Plateau de Caux-Maritime, en mai 2013, prévoyant pour les communes du groupe D, dont fait partie la commune de Sasseville « il conviendra de limiter le développement de l'offre nouvelle à de petites surfaces assurant un commerce de proximité. Y sont autorisés : les épiceries et commerces avec surfaces de ventes inférieures à 200m<sup>2</sup> » S'OPPOSER à l'installation d'une surface commerciale sur la zone d'activités de Sasseville, sous l'enseigne LIDL, d'une superficie déclarée de 980m<sup>2</sup>,
- S'OPPOSER au risque de développement d'une zone commerciale à Sasseville, par l'implantation de commerces satellites autour d'une enseigne commerciale forte,
- S'OPPOSER au projet d'installation d'une zone commerciale, pour des raisons d'accès routier. L'accès puis la route départementale n° 925, en pleine courbe, sera refusé par le Département de Seine-Maritime – Direction des Routes. L'accès routier devra emprunter la voirie communale dénommée « route d'Ocqueville », qui est saturée par une circulation d'évitement des feux tricolores aux entrées de ville. Cette voie présentant un fort dénivelé, est l'unique voie de desserte de zones pavillonnaires, représentant plus d'une centaine de foyers ; il est impératif de privilégier la sécurité de cet axe ; et de le réserver uniquement à la desserte des habitations riveraines. Le développement de la zone commerciale risque de générer un flux conséquent, difficilement absorbable par les infrastructures routières existantes.

Adopté à l'unanimité.

**Communications : Pays Plateau de Caux-Maritime – Plan climat air énergie - PCAET**

**Agenda :**

- Mercredi 26 juin 2019 à 18h30 : réunion publique – résultats de la consultation publique
- Vendredi 05 juillet 2019 – parc du Clos St Martin – ciné-objectifs en plein air : 21h00-concert - White Velvet avec Juliette Richards, suivi à 22h00 de la projection d'un film « Une vie en cabanes » - documentaire réalisé par Jean-Marie Châtelier.
- Dimanche 14 juillet 2019 : matin – manifestations officielles du 14 juillet – pique-nique citoyen et jeux pour les enfants sur le stade - 22h00- retraite aux flambeaux – 23h00 Grand feu d'artifice – stade municipal suivi un bal populaire sur la place Robert Gabel.
- Samedi 20 juillet 2019 : grande braderie des commerçants
- Vendredi 26 juillet 2019 à partir de 18h00 : marché nocturne sur la place Robert Gabel
- Samedi 10 août 2019 : accueil d'une délégation belge de Moorslede
- Dimanche 11 août 2019 : corso fleuri
- Foire aux antiquités du jeudi 15 août au lundi 19 août 2019 – parking de la salle Daniel Pierre
- Dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2019 – 75<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Cany-Barville
- Samedi 07 septembre 2019 : forum des associations au Sporticaux.

**Planning prévisionnel des prochains conseils municipaux :**

- Lundi 05 août 2019 (sous réserve)
- Lundi 09 septembre 2019

La séance est levée à 22h55.

Fait à Cany-Barville, le 26 juin 2019.

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT

